



Paris, le 20 juin 2017

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
Pour diffusion immédiate

**Un Collectif d'associations de défense des droits des enfants réagit à l'ouverture de l'enquête visant une école catholique hors contrat du Cher.**

Alors que les soupçons de maltraitance et d'agressions sexuelles sur mineurs se corroborent à l'encontre de l'Angélus (établissement privé catholique hors contrat du Cher), nous avons été plusieurs à souhaiter nous unir pour réagir.

Selon le procureur de la République de Bourges (Joël Garrigue), l'enquête en cours a déjà permis de découvrir des « méthodes éducatives dignes du XIX<sup>e</sup> siècle [...], reposant sur une forme de violence et une organisation extrêmement hiérarchisée ». L'enquête préliminaire – dont les résultats seront connus le 8 juillet – fait état d'infractions pénales pour mauvais traitement et de soupçons d'infractions de nature sexuelle.

Pour nous, représentants d'associations luttant contre toutes les formes de maltraitements sur mineurs, les faits sont sans appel : près d'un tiers des élèves auditionnés à ce jour ont déclaré avoir été victimes ou témoins de maltraitements (punitions physiques, caresses inappropriées de la part du directeur, consommation d'aliments impropres à la consommation, etc).

Au-delà de l'enquête judiciaire, cette affaire suscite de graves interrogations sur le contrôle des établissements hors contrat, qui ne font l'objet d'inspections que tous les cinq ans. Afin d'éviter ce type de dérives, il est absolument fondamental de renforcer les procédures de contrôle. En ce sens, le gouvernement précédent avait présenté, en fin de quinquennat, un projet de loi visant à passer d'un régime de déclaration à un régime d'autorisation permettant des contrôles préalables, mais ce projet a été rejeté par le Conseil constitutionnel.

Face au non-aboutissement du projet, la nécessité d'agir devient urgente. Nous attendons donc les propositions du nouveau ministre de l'Éducation nationale à ce sujet, qui nous l'espérons seront à la hauteur des enjeux. Nous sommes profondément convaincus qu'un contrôle renforcé, régulier et bienveillant des établissements hors contrat (dont le nombre augmente chaque année) permettra de protéger plus efficacement les enfants contre ce genre de dérives, et ce tout en préservant la liberté de l'enseignement.

**CONTACTS :**

**ENFANCE ET PARTAGE**

**Présidente :** Marie-Pierre Colombel

[mariepierre.colombel@enfance-et-partage.org](mailto:mariepierre.colombel@enfance-et-partage.org)

**M :** +33 (0) 07.62.49.51.63.

**Responsable de la communication :** Valérie Maud Camus

**Tel :** 01 55 25 65 63 / **M :** 06 14 79 31 58

**INNOCENCE EN DANGER**

**Présidente :** Me Hodayra Sellier

[homayasellier@gmail.com](mailto:homayasellier@gmail.com)

[contact-france@innocenceendanger.org](mailto:contact-france@innocenceendanger.org)

**LA PAROLE LIBÉRÉE**

324 rue Francis de Pressensé

69100 Villeurbanne

[Laparoleliberee@gmail.com](mailto:Laparoleliberee@gmail.com)